

COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

RAPPORT ANNUEL

Année 2021

SOMMAIRE GÉNÉRAL

Liste des sigles et abréviations

Synthèse des sous-commissions

1°) Bâtiments

2°) Logement

3°) Voirie

4°) Espaces verts

5°) Transports urbains

6°) Actions menées par le C.C.A.S

7°) Actions menées par le service Domaine Public

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

Ad'Ap	Agenda d'accessibilité programmée
A.D.M.R	Aide à Domicile en Milieu Rural
A.F.M	Association Française contre les Myopathies
A.G.A.P.E.I	Association de Gestion d'Établissements pour Personnes en situation de handicap mental
A.P.A.J.H	Association pour Adultes et Jeunes Handicapés
A.P.F	Association des Paralysés de France
C.C.A	Commission Communale pour l'Accessibilité
C.C.I	Chambre de Commerce et de l'Industrie
CECINET	Association de personnes déficientes visuelles
D.D.T	Direction Départementale des Territoires
E.R.P	Établissement Recevant du Public
P.M.R	Personne à Mobilité Réduite
T.A.D	Transport à la demande
T.P.M.R	Transport Personnes à Mobilité Réduite
U.N.A.F.A.M	Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques

SYNTHÈSE DES SOUS-COMMISSIONS POUR L'ANNÉE 2021

1°) Bâtiments

L'Ad'ap de patrimoine Ville d'Albi a été établi sur 9 ans (2016/2025) pour un total de 134 Établissements Recevant du Public (ERP), avec un certain nombre d'ERP à rendre accessibles chaque année, suite aux diagnostics de l'ensemble des sites réalisés en 2015.

A ce jour, 45% des ERP ont fait l'objet de travaux et ont été rendus accessibles.

Des déclarations régulières sous forme d'attestation sont adressées à la Préfecture du Tarn.

- Construction d'ouvrages neufs, extensions ou réhabilitations, respectant évidemment les exigences d'accessibilité : école Curveillère maternelle, école Rayssac élémentaire, aménagements à la plaine des sports de la Guitardié, vestiaires de la base de loisirs de Cantepau.			
- Travaux de mise en accessibilité dans le cadre de l'AdAP Ville d'Albi :			
Site	Adresse	Objet des travaux	Coût €TTC des travaux liés à la seule mise en accessibilité
Ecole Aubrac Maternelle	1 rue de Metz	Passages de portes Signalisation Modification rampes	30 000,00
Ecole Aubrac Elémentaire	27 rue de la Madeleine	Rénovation sanitaire, Signalisation, main courante escalier, Portes palière	124 000,00
Maison de quartier de Lapanouse	1 rue de Septfonds	Cheminement Ext.Signalétique, Portes, Modif. urinoirs barres d'appuis	8 000,00
Immeuble Marty	1 impasse Villeneuve	Signalétique, Barres de tirage, Mains courantes escalier	6 200,00
Maison des aînés de la Renaudié	13 Avenue de Gérone	Cheminement extérieur Création WC Pmr	13 800,00
Halle du Castelviel	Place du foirail de castelviel	WC public Signalisation Barres d'appuis et accéssoires	5 500,00
Local associatif Sos bébé	Square Bonaparte	Wc Pmr , Lavabos	900,00
Locaux associatifs Jean Jaurès	27 rue de la Madeleine	Création d'un WC PMR	19 000,00
Ecole Jean Louis Fieu Maternelle	2 rue Camille Desmoulins	Rampes d'accès entrées, place de stationnement bande de guidage	12 500,00
Ecole Jean Louis Fieu Elémentaire	2 rue Camille Desmoulins	Rampes d'accès entrées, place de stationnement bande de guidage	95 500,00
Centre de loisirs St Exupéry	5 impasse Maréchal Massena	Création d'un WC PMR Remplacement de portes	10 600,00
Salle de spectacle	246 Pl.Amitié entre	Place de stationnement remplacement	2 900,00

Athador	les peuples	portes Urinoirs signalétique	
Maison de quartier de Rayssac	1 rue Harry Baur	Signalétique, Barres de tirage, Modifications Sanitaires	2 400,00
Ecole Rayssac Restaurant, Maternelle	rue louis Jouvét	Modifications portes	28 000,00
Ecole Rochegude Restaurant scolaire	3 rue Frédéric Mistral	Rampe d'accès modification, Porte, Signalisation	18 700,00
Ferme de Pratgraussals	104 rue Lamothe	Rénovation sanitaires Signalétique	14 000,00
Maison des sports	283 Avenue Colonel Teyssier	place de stationnement, interphone, remplacement portes sanitaires	13 600,00
Ecole St Exupery Elémentaire	13 rue louis Enjalran	Place de stationnement Signalétique	500,00
Ecole de Viscose élémentaire	114 Avenue de St Juery	Place de stationnement Signalétique Sanitaires	7 600,00
Ecole Mazicou	32 rue de l'escapadou	Signalétique , éclairage	1 500,00
		Total :	415 200,00

2°) Logement

Les logements sociaux accessibles auprès des personnes à mobilité réduite (PMR)

Les précautions

Les variables relatives à l'accessibilité des logements auprès des PMR est relativement récente dans le fichier RPLS¹ : introduction en 2017, suite à un arrêté d'octobre 2017. Dès lors, la fiabilité des données est sans doute à relativiser (temps de constituer les données sur l'ensemble des programmes). Par ailleurs, l'accessibilité PMR comprend des critères précis (cf note PMR).

Les obligations réglementaires (parc privé et social)

La loi ELAN² précise que dans les constructions neuves, 20 % des logements doivent être adaptés à l'accessibilité PMR, les 80 % restants doivent être « évolutifs ».

En réalité, seule une minorité de logements sont aujourd'hui soumis à ces obligations. Tout d'abord, la loi ne concerne que les constructions neuves (environ 400 000 par an à l'échelle nationale) ou les gros chantiers de rénovation et d'extension d'immeubles existants, et pas l'intégralité des 28 millions de logements français.

1 Répertoire du Parc Locatif Social géré par des bailleurs sociaux

2 Décret n° 2019-305 du 11 avril 2019 modifiant les dispositions du Code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité des bâtiments d'habitation et au contrat de construction d'une maison individuelle avec fourniture du plan

Même dans le neuf, la loi ne s'applique pas systématiquement :

- la loi ne concerne pas les maisons individuelles construites par des particuliers pour leur propre usage, mais seulement celles destinées à être louées ou vendues ;
- dans les logements collectifs, les ascenseurs ne sont pas obligatoires pour les immeubles de moins de quatre étages. Dans ce cas, seules les parties communes et les appartements du rez-de-chaussée doivent être totalement accessibles aux personnes en fauteuil roulant, les autres ne doivent être que « visitables » ;
- même pour ces logements, des dérogations sont possibles. Selon un arrêté du 24 décembre 2015, les acquéreurs d'appartement sur plan peuvent demander des travaux modifiant l'aménagement intérieur (cuisine fermée, salle de bain plus petite, cloison déplacée). Seule obligation : que le salon reste accessible, et que la remise aux normes puisse se faire avec des travaux légers, c'est-à-dire sans devoir détruire de murs porteurs ou de gaine technique ;
- enfin, dans les résidences étudiantes ou de tourisme, un décret de 2014 a déjà instauré un quota de 5 à 10 % de logements qui doivent être accessibles aux personnes handicapées.

Qu'est-ce qu'un logement adapté et accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR), tel que figurant dans la base de données RPLS (Répertoire du Parc Locatif Social)

Le logement accessible : aucun obstacle à l'accès et à la circulation d'une personne en fauteuil roulant de la rue à la porte du logement.

Il s'agit de logements accessibles aux utilisateurs de fauteuils. Ces logements ont fait l'objet d'adaptation, c'est-à-dire la modification d'un équipement (par exemple le remplacement d'une baignoire par une douche, le positionnement de prises à mi-hauteur...), la modification du cadre bâti (par exemple déplacement de cloison pour la giration d'un fauteuil) pour faciliter l'autonomie d'une personne que ses fragilités soient liées à l'âge ou au handicap.

Art. R111-18-1 du CCH : est considéré comme accessible aux personnes en situation de handicap tout bâtiment d'habitation collectif ou tout aménagement lié à un bâtiment, permettant à un habitant ou à un visiteur handicapé, avec la plus grande autonomie possible de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements, de se repérer, de se déplacer et de communiquer. Les conditions d'accès de ces personnes doivent être les mêmes que celles des autres publics, ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalent.

Le logement adapté aux handicaps

Il s'agit de logements accessibles aux utilisateurs de fauteuils, mais ces logements n'ont pas fait l'objet d'adaptation.

Un logement est dit adapté, lorsque la circulation est possible dans tout le logement qui est sur un seul niveau, le diamètre de giration est présent dans les pièces à vivre ainsi que dans la salle de bains et la cuisine ; la salle de bains comporte une douche accessible avec siphon de sol, à défaut un carré douche extra plat, le WC est accessible

Il est d'usage de définir le logement adapté comme étant celui qui a fait l'objet de travaux d'adaptation destinés à compenser un handicap physique et plus particulièrement le fauteuil roulant.

Le logement non accessible

Il s'agit de logements non accessibles aux utilisateurs de fauteuils.

Un logement est dit « *non accessible* » lorsqu'il présente des obstacles majeurs (plus de 3 marches, ascenseur après escaliers) dans la chaîne de déplacement, gênant ou empêchant une personne de se mouvoir librement, comme elle le souhaiterait.

Les résultats (source RPLS 2021)

Région Occitanie

Ensemble du parc social

Région Occitanie	Total	Non accessible aux PMR	Accessible, mais non adapté aux PMR	Accessible et adapté aux PMR	Non accessible aux PMR	Accessible, mais non adapté aux PMR	Accessible et adapté aux PMR
9	3 624	3 382	142	100	93%	4%	3%
11	18 191	15 539	2 257	395	85%	12%	2%
12	8 622	8 239	131	252	96%	2%	3%
30	42 004	40 722	510	772	97%	1%	2%
31	94 394	75 300	16 448	2 646	80%	17%	3%
32	5 889	4 849	598	442	82%	10%	8%
34	67 668	54 696	5 083	7 889	81%	8%	12%
46	5 262	4 877	108	277	93%	2%	5%
48	2 891	2 331	353	207	81%	12%	7%
65	12 617	11 728	782	107	93%	6%	1%
66	25 428	23 277	1 733	418	92%	7%	2%
81	15 454	13 982	1 111	361	90%	7%	2%
82	8 822	7 952	779	91	90%	9%	1%
TOTAL Occitanie	310 866	266 874	30 035	13 957	86%	10%	4%

Ville d'Albi**Ensemble du parc social**

Bailleurs	TOTAL	Non accessible aux PMR	Accessible , mais non adapté aux PMR	Accessible et adapté aux PMR	Non accessible aux PMR	Accessible , mais non adapté aux PMR	Accessible et adapté aux PMR
Tarn Habitat	3 515	3 423	39	53	97%	1%	2%
Maisons Claires	177	89	27	61	50%	15%	34%
3F Occitanie	123	108	15	0	88%	12%	0%
HSP81	115	106	1	8	92%	1%	7%
Patrimoine SA Languedocienne	134	8	126	0	6%	94%	0%
SCI Foncière	41	41	0	0	100%	0%	0%
Mesolia Habitat	50	50	0	0	100%	0%	0%
PROMOLOGIS	9	9	0	0	100%	0%	0%
Loger Jeunes Tarn	7	6	1	0	86%	14%	0%
Total	4 171	3 840	209	122	92%	5%	3%

Nouveaux logements 2021

Bailleurs	TOTAL	Non accessible aux PMR	Accessible , mais non adapté aux PMR	Accessible et adapté aux PMR	Non accessible aux PMR	Accessible , mais non adapté aux PMR	Accessible et adapté aux PMR
Tarn Habitat	1	1	0	0	100%	0%	0%
Maisons Claires	0	0	0	0			
3F Occitanie	0	0	0	0			
HSP81	6	1	0	5	17%	0%	83%
Patrimoine SA Languedocienne	0	0	0	0			
SCI Foncière	0	0	0	0			
Mesolia Habitat	20	20	0	0	100%	0%	0%
PROMOLOGIS	0	0	0	0			
Loger Jeunes Tarn	0	0	0	0			
Total	27	22	0	5	81%	0%	19%

3°) Voirie

Chaque gestionnaire de voirie doit réaliser un PAVE (Plan d'accessibilité de l'espace public). Pour Albi, un diagnostic a été réalisé en 2010 et la délibération du conseil municipal d'Albi du 13/09/2010 a validé ce PAVE.

Par ailleurs l'arrêté du 7 janvier 2007 indique les règles de mise en accessibilité de l'espace public : *Tous les travaux réalisés depuis le 1^{er} juillet 2007 sur l'ensemble de la voirie (privée ou publique) ouverte à la circulation publique et sur les espaces publics- en agglomération- doivent respecter le nouveau cadre réglementaire et prendre ainsi en compte la nécessité d'assurer progressivement l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite avec la plus grande autonomie possible.*

Cela vaut pour les domaines suivants : les cheminements (pentes, paliers de repos, traversées pour piétons, etc.), le stationnement, les feux de signalisation, les postes d'appel d'urgence et les emplacements d'arrêt des véhicules de transport collectif.

Ces prescriptions techniques s'appliquent à l'occasion de :

- *la réalisation de voies nouvelles;*
- *l'aménagement d'espaces publics;*
- *des aménagements ou travaux ayant pour effet de modifier la structure de la voie ou d'en changer l'assiette;*
- *des travaux de réaménagement, de réhabilitation ou de réfection des voies, des cheminements existants ou des espaces publics, que ceux-ci soient ou non réalisés dans le cadre d'un projet de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.*

À noter qu'il n'existe aucune obligation légale, ni a fortiori de calendrier, pour la mise aux normes des voiries et des espaces publics existants.

Ainsi lors de l'ensemble des opérations de travaux de voirie entrant dans la liste ci-dessus la Ville d'Albi applique les normes d'accessibilité de l'espace public. A savoir que dans certains cas des contraintes techniques obligent à déroger ponctuellement aux normes.

En 2021, la communauté d'agglomération de l'Albigeois, compétente en matière d'entretien et d'aménagement de voirie, a poursuivi ses investissements (3 654 k€) notamment sur la Ville d'Albi en faveur des personnes à mobilité réduite en consacrant une partie de ses ressources à l'amélioration de l'état de la voirie :

- **Rue Candeil** : Réaménagement de la rue avec création d'un profil sans trottoir et avec un revêtement béton en lieu et place des dalles bétons existantes : 83 200 €
- **Avenue Lattre de Tassigny (entre Square Rhin Danube et Caussels)** : Réfection des revêtements des trottoirs en enrobé : Montant des travaux 62 500€
- **Rue du Roc (entre cité scolaire et la route de Fauch)** : Réaménagement complet de la rue avec mise en accessibilité des trottoirs et renouvellement de la chaussée. Montant des travaux : 1 200 000 €

- **Avenue Frédéric Mistral (Charcot et Claudel) : Réaménagement** mise en accessibilité des trottoirs et renouvellement de la chaussée. Montant des travaux : 500 000 €
- **Accès Maison de Quartier Ranteil : Aménagement trottoir et voirie phase 1 : montant des travaux 160 000 €**
- **Place de Verdun : Mise en accessibilité des trottoirs devant la gendarmerie. Montant des travaux : 91 000 €**
- **Rue André Imbert : mise en accessibilité des trottoirs et reprise chaussée : montant des travaux 132 000 €**
- **Rue du Tendat : Réaménagement de la rue avec création d'un profil sans trottoir et avec un revêtement pavés uniforme en lieu et place des dalles bétons existantes : 334 000 €**
- **Rue Gaston Bouteiller (entre voie ferrée et petit chemin de Broucouniès) : Mise en profil urbain de la voie avec la création d'un cheminement piéton (trottoir ou cheminement propre) et renforcement de la chaussée. Montant des travaux : 1 092 000 €**

4°) Espaces verts

Le service prend en compte la notion d'accessibilité lors des réalisations dans la mesure de la faisabilité.

Le service continue d'entretenir les réalisations récentes notamment en matière d'accessibilité. Ce travail consiste en la mise en place de matériaux compactant sur les cheminements des parcs (Le Parc Rochegude) et des bases de loisirs (notamment la Base de loisirs de Pratgraussals).

5°) Transports urbains

La communauté d'agglomération de l'Albigeois est l'autorité organisatrice de la mobilité sur son territoire.

Elle a poursuivi ses investissements et assuré une offre de service en faveur des personnes à mobilité réduite :

Renouvellement des bus

Le parc de la régie des transports urbains se compose de 34 bus, 3 véhicules de transports à la demande (TAD) et 3 véhicules de transports pour personnes à mobilité réduite (TPMR).

En 2021, 3 bus standards ont été remplacés répondant à l'accessibilité des personnes handicapées.

Un véhicule de TPMR a été commandé en 2021.

Système d'information voyageurs

Un système d'aide à l'exploitation équipe l'ensemble des véhicules.

Tous les bus sont équipés de l'annonce sonore et 30 bus du dispositif visuel. Le passager est informé visuellement (bandeau lumineux) et par haut-parleur : arrêt, ligne, destination, prochain arrêt, temps de parcours.

15 bornes d'information voyageurs au sol sont installées sur les arrêts les plus fréquentés. Ce dispositif permet d'informer l'utilisateur en temps réel du prochain passage des bus, du retard éventuel et toute information relative à l'état du réseau.

Les arrêts équipés : Place Jean-Jaurès, Lices Pompidou, Hôpital, Parking du Séquestre, Gare d'Albi-ville, Ecole des Mines, parking Caussels, Mazars, Andrieu et Sainte-Cécile.

30 bus sont équipés d'écrans d'informations installés à l'intérieur des véhicules. Ils permettent de suivre son parcours, d'afficher des informations sur le réseau de bus et de la communication institutionnelle.

Le service Google Maps intègre le réseau des transports urbains de l'Agglomération. Il permet de connaître son temps d'attente à l'arrêt de bus et de préparer son déplacement quelle que soit sa position sur l'agglomération: arrêt de bus le plus proche, ligne(s) de bus à emprunter, horaires de passage, temps de parcours.

Le service d'alertes SMS gratuit compte désormais plus de 1200 abonnés. Ce service permet aux usagers d'être informés de toute perturbation sur la ou les lignes de bus qu'ils ont pour habitude d'emprunter.

Accessibilité des arrêts de bus des lignes urbaines

Sur le territoire de la commune d'Albi, on recense :

Réseau 2021/2022	Nombre de points d'arrêts	Arrêts « prioritaires »
	251	141
Dont accessibles en autonomie	138 (55%)	117 (83%)
Dont accessibles avec accompagnement	58 (23 %)	11 (8%)
Dont non accessibles	55 (22 %)	13 (9%)

⁽¹⁾ La réglementation prévoit la mise en conformité des arrêts prioritaires :

- 1°/ situés sur une ligne structurante d'un réseau de transport public urbain ;
- 2°/ desservis par au moins deux lignes de transport public ;
- 3°/ constituant un pôle d'échanges ;
- 4°/ situés dans un rayon de 200 mètres autour d'un pôle générateur de déplacements ou d'une structure d'accueil pour personnes handicapées ou personnes âgées.

Il reste donc 24 points d'arrêts à mettre en conformité soit :

- Albert Thomas Ligne B : Accessible avec accompagnement. Pas de quai, pas de trottoir, inaccessible, aménagement possible - ERP Magasin ALDI MARCHE

-- Albert Thomas Ligne B : Accessible avec accompagnement : Pas de quai, pas de trottoir, inaccessible, aménagement possible - ERP Magasin ALDI MARCHE

- Bellevue Ligne G : Accessible avec accompagnement. Mise à hauteur du quai (<14 cm)-établissement scolaire Bellevue

- Bellevue Ligne G : Accessible avec accompagnement. Mise à hauteur du quai (10cm), revêtement abîmé, travaux possible. Projet de réaménagement - établissement scolaire Bellevue
- Bermond Ligne A : Accessible avec accompagnement. Hauteur quai 12cm, largeur 1m65, passage à un arrêt en avancée avec mise à hauteur - Lycée Ste-Cécile
- Carrefour de l'Europe Ligne E : Accessible avec accompagnement. Hauteur quai : 12 cm, largeur trottoir : 2,30 m. Longueur trottoir suffisante. Pas d'obstacle, cheminement piétons facilité avec passage piétons à proximité immédiate - ERP magasin Lidl - La Renaudié
- Carrefour de l'Europe Ligne E : Accessible avec accompagnement. Hauteur quai : 12 cm, largeur trottoir : plus de 3 m. Espace dégagé. Pas d'obstacle. Longueur trottoir suffisante, travaux faciles - - ERP magasin Lidl - La Renaudié
- Castelviel Ligne S : Accessible avec accompagnement. Hauteur quai 11cm, largeur 2m50, revêtement abîmé, devant un accès résident, voirie étroite, difficilement aménageable - Centre de rééducation UMT
- Goya Ligne F : Accessible avec accompagnement. Hauteur quai : 12 cm, largeur trottoir : plus de 3 m. Espace dégagé. Arrêt à déplacer pour obtenir une longueur de quai minimale de 8m suffisante, car situé au niveau d'un carrefour - zone commerciale de Caussels
- Place de la résistance Ligne A : Accessible avec accompagnement. Hauteur quai 11cm, travaux possibles et faciles - Pôle d'échanges, rayon 200m PGD : gare SNCF Albi Madeleine et au moins 2 lignes de TC
- Place de la résistance Ligne A : Accessible avec accompagnement. Hauteur quai 12cm, obstacle (poteau et arbre) - Pôle d'échanges, rayon 200m PGD : gare SNCF Albi Madeleine et au moins 2 lignes de TC
- Andrieu Ligne G : Non accessible. Arrêt de régulation, non accessible, les bus s'arrêtent sur le trottoir (bordures basses), réaménagement du point d'arrêt - Pôle d'échanges, rayon 200m PGD et au moins 2 lignes de TC
- Andrieu TRONC COMMUN : Non accessible. Arrêt de régulation, non accessible, les bus s'arrêtent sur le trottoir (bordures basses), réaménagement du point d'arrêt - Pôle d'échanges, rayon 200m PGD et au moins 2 lignes de TC
- Bermond Ligne A : Non accessible. Arrêt sur place de stationnement, déplacement de l'arrêt ou supprimer stationnement, hauteur quai 12cm - Lycée Ste-Cécile
- École des Mines Ligne R : Non accessible. Arrêt dans un rond-point, comblement alvéole, aménagement difficile - Ligne structurante : ligne R, au moins 2 lignes de TC et rayon 200m PGD : École des Mines
- Fonvialane Ligne A : Non accessible. Pas de quai, pas de trottoir, arrêt sur dégagement le long de la RD, largeur suffisante. Longueur suffisante propice à un arrêt en encoche sur voirie à V 50 km/h - Au moins 2 lignes de TC avec ligne Tarnbus
- Gare Albi Ville Ligne R : Non accessible. Quai en îlot, largeur trop faible (30cm), mise à hauteur et agrandir quai, nécessite la suppression de places de parking - Pôle d'échanges, ligne structurante : ligne R, au moins 2 lignes de TC et rayon 200m PGD : gare SNCF Albi Ville

- Gare Albi Ville Ligne R : Non accessible. Absence de bordure, stationnement sur le quai, travaux possibles - Pôle d'échanges, ligne structurante : ligne R, au moins 2 lignes de TC et rayon 200m
PGD : gare SNCF Albi Ville

- Goya Ligne F : Non accessible. Agrandissement du quai, mise à hauteur, déplacer poteau éclairage - Zone commerciale de Caussels

- Magnolias Ligne R : Non accessible. Arrêt devant stationnement, passage à un arrêt en avancé - Ligne structurante : ligne R et au moins 2 lignes de TC

- Magnolias Ligne R : Non accessible. Arrêt devant stationnement, accès résident sur le quai. Déplacement de l'arrêt et passage à un arrêt en avancé - Ligne structurante : ligne R et au moins 2 lignes de TC

- Rascol Ligne F : Non accessible. Quai trop étroit (130cm), mise à hauteur du quai (11cm), supprimer éventuellement une voie de circulation pour agrandir le quai - Lycée Rascol

- Route de Millau Ligne F : Non accessible. Pas de quai, pas de trottoir, non accessible, arrêt type campagne - supermarché et zone Albi Pôle Santé

- Route de Millau Ligne F : Non accessible. Poteau d'arrêt déplacé en 2015, trottoir avec bordures basses, aménageable - supermarché et zone Albi Pôle Santé

Les derniers points arrêts sont techniquement complexes à mettre aux normes - les travaux seront réalisés dans cadre d'opérations de voirie ou bien de projets urbains (ex. gare SNCF, Andrieu)

Service TPMR

Le service TPMR fonctionne du lundi au samedi de 8h00 à 18h30. Il est assuré par 3 véhicules spécialement aménagés. Plus de 300 adhérents soit autour de 250 pour Albi (mais moins de 100 utilisateurs réguliers) bénéficient de ce service de porte à porte qui a réalisé plus de 5300 voyages au cours des douze derniers mois.

La pandémie a fortement affecté ce service qui a vu sa fréquentation baisser en 2020 et 2021, malgré une continuité du service qui a pu être assurée.

6°) Actions menées par le C.C.A.S

Accessibilité de la voirie pour les personnes déficientes visuelles

Pour rappel, le CCAS et les services techniques de la ville d'Albi et de l'agglomération sont en relation depuis 1995 avec la société OKEENEA (ex E.O. Guidage) pour l'aménagement des principaux carrefours équipés de feux tricolores sur la ville d'Albi pour les personnes déficientes visuelles.

Un dispositif sonore associé aux feux de circulation permet d'assurer la sécurité de ces personnes lors de la traversée de la voie publique. Un émetteur d'activation des répétitions sonores se déclenche à l'aide d'une télécommande. Sur appel de la télécommande, le système délivre un message sonore indiquant la couleur du feu piéton et le nom de la rue à traverser. Les feux de circulation sont équipés d'une balise sonore en boîtier extérieur ou intérieur anti-vandalisme.

Le matériel peut être mis à disposition gratuitement des personnes ~~handicapées qui en font la~~ demande auprès du CCAS.

Deux nouvelles personnes ont pu être équipées au cours de l'année 2021, portant le nombre de bénéficiaires de ce dispositif à 34.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois (Service Maîtrise énergétique - Éclairage public) assure la maintenance/réparation des feux.

Plusieurs installations complémentaires doivent être réalisées en 2022 :

- Feu Av. Colonel Teyssier/Charles Bellet où les 2 traversées manquantes seront installées
- Feu Av. Gambetta/Av Frédéric Mistral où une seule traversée de ce carrefour est fonctionnelle, les 2 traversées manquantes seront installées
- Feu Rue Frédéric Mistral/Av. Franchet d'Esperey où les 4 traversées manquantes seront installées
- Feu Av. Albert Thomas/Poste de la madeleine, cette traversée non fonctionnelle sera réparée en 2022.

Soutien à l'action « Si tu prends ma place, prends aussi mon handicap »

Pour la troisième année consécutive, la Ville d'Albi a souhaité être partenaire du projet porté par le Rotary Club Albi-Lapérouse : « Si tu prends ma place, prends aussi mon handicap ».

Ce projet consiste à poser gratuitement des panneaux au niveau des places de stationnement et vise à sensibiliser les automobilistes albigeois au respect des places réservées afin qu'elles puissent être disponibles pour les personnes à mobilité réduite.

Une réunion de concertation a eu lieu le 10 mai 2021 entre les élus de la ville d'Albi et le Rotary Club afin de :

- faire le bilan du projet en 2020 (34 panneaux posés),
- définir les emplacements pour 2021, au regard des besoins exprimés par les représentants de l'APF notamment, à savoir les lieux publics et d'activités,
- organiser une action de communication autour de cette action avec le service communication de la ville.

Les bénévoles du Rotary Club Albi-Lapérouse ont installé les panneaux le 13 juin 2021, après le lancement officiel de l'opération par le biais d'une conférence de presse qui s'est tenue le 4 juin 2021.

➔ Listes des emplacements 2021 :

- 1 panneau devant cimetière de l'hôpital
- 2 panneaux au monument aux morts
- 4 panneaux en haut du parking du Bondidou
- 1 panneau derrière la mairie d'Albi
- 1 panneau parking Lapeyrouse
- 2 panneaux à l'école Sainte Cécile
- 2 panneaux au collège Jean Jaurès
- 1 panneau avenue De Lattre de Tassigny
- 1 panneau lycée Rascol

- 4 panneaux au cimetière d'Albi
- 3 panneaux à la clinique Claude Bernard
- 1 panneau à l'école Édouard Hériot
- 1 panneau rue Jean Rikar
- 2 panneaux au niveau de la statue de la liberté
- 1 panneau au lycée Bellevue
- 1 panneau au stade Lagrèze
- 1 panneau rue Porta
- 1 panneau à la ferme de Pratgrausal
- 2 panneaux au cimetière de Pratgrausal
- 3 panneaux au niveau du parking de Pratgrausal
- 1 panneau à la jardinerie du Rudel.

Pour rappel en 2019, 34 panneaux avaient pu être posés et autant en 2020.

➔ Liste des emplacements en 2019 :

- 3 Boulevard Carnot = 1 devant le collège Ste Marie + 2 de chaque côté du Parc Rochemade
- 1 Place Sainte Cécile
- 1 Musée Toulouse Lautrec
- 1 devant l'Hôtel du Département
- 1 proche du café « le Chien rouge »
- 1 Parking du Monument aux morts
- 1 au fond du parking côté passage protégé vers la cathédrale
- 2 sur la place du Palais
- 3 Place Fernand Pelloutier : 1 proche de l'Auditorium Peyre, 1 proche de la pharmacie et 1 devant les notaires
- 1 Rue H. de Balzac
- 1 Boulevard Andrieu
- 1 Place J. Jaurès devant le laboratoire
- 1 Collège A. Bruant
- 3 Avenue Colonel Teyssier
- 1 Avenue C. Boussac (ancienne entrée Hôpital)
- 2 Gare SNCF
- 1 Hôtel d'Orléans
- 1 Rue Général Leclerc - Devant la boulangerie les délices de Champollion
- 1 Rue Général de Gaulle - Devant la Poste
- 2 au 23 Rue Foch - Proche de l'entrée du parc Rochemade. Côté jeux des enfants
- 2 Square J.F. Massol - Proche de l'entrée maison Rochemade
- 1 Square Delmas
- 1 Place Ste Claire
- 1 Place côté Hôtel IBIS, Banque Populaire

➔ Liste des emplacements en 2020 :

- 2 Parking esplanade du pont Neuf
- 5 Boulevard de Strasbourg = 1 en face de la boulangerie, 1 en face de la pharmacie, 3 côté impair
- 1 Boulevard Edmond Marty N°20
- 1 Gare Albi Madeleine
- 1 Gare Albi Madeleine – Police Municipale

- 1 Avenue Dembourg- En face AXA
- 2 Boulevard Andrieu = 1 à côté de chez Carole et 1 au n° 37
- 1 Rond point du Lude
- 1 Avenue Gambetta N°4
- 1 Rue du Foirail du Castelvieil
- 1 Rond point de la Maladrerie
- 1 Restaurant la Marmotte
- 3 Place du Castelvieil
- 3 Rond point de la Plaine Saint Martin
- 1 Avenue du Colonel Teyssier
- 3 Parking du Stadium
- 1 Pharmacie à côté de la statue de la liberté
- 1 Parking Bellevue
- 2 Rue de Lavazière (derrière le Bon Sauveur)
- 1 Rue des Chalets – Entrée du stade Lagrèze
- 1 Rue Castelginest – École Jean-Jacques Rousseau

7°) Actions menées par le service Domaine Public

- ***Terrasses,***

Suite à des signalements lors de la précédente commission, la ville d'Albi a mis en demeure les restaurateurs et les cafetiers possédant des terrasses de respecter scrupuleusement les marquages au sol de celles-ci afin de permettre un cheminement apaisé des piétons, poussettes et personnes à mobilité réduite.

Le service Domaine Public veille quotidiennement au respect des autorisations afin de garantir les passages réglementaires en ville.

L'ensemble des agents restent à la disposition des usagers en cas de difficultés non identifiées par les services.

- ***Circulation, stationnement,***

5 places PMR ont été créées à proximité d'établissements de santé, ou sur les zones gratuites à forte pression.

- 32 rue de l'Escapadou,
- 157 rue du Roc,
- 12 rue Capitaine Julia,
- 168 avenue colonel Teyssier
- 62 avenue colonel Teyssier (en lieu et place de celle au n°58).

Actualisation d'une carte permettant d'identifier toutes les places réservées PMR sur la commune.